



### Personnes ressources officiels de match du roller hockey

Pôle excellence : Yohann LABREUX : [yohann.labreux@ffroller-skateboard.com](mailto:yohann.labreux@ffroller-skateboard.com)

Pôle développement : Sébastien MARPEAU : [sebastien.marpeau@gmail.com](mailto:sebastien.marpeau@gmail.com)

Note de frais : Aurélie ARNAUD : [ndf@ffroller-skateboard.com](mailto:ndf@ffroller-skateboard.com)

Représentant des officiels à la commission sportive roller hockey : Alain RAGE

### Disponibilités et désignations

Obligation de remplir vos disponibilités sur Rolskanet à partir du 1 novembre 2022

Les désignations sont accessibles sur le lien dédié aux arbitres nationaux dans [www.rollerhockey.fr](http://www.rollerhockey.fr) ou directement sur <https://arbitre.rollerhockey.fr> de façon globale et aussi dans votre espace personnelle sur my.rolskanet.

### Engagement au centre

Depuis toujours à l'international, la gestion des engagements se fait comme suit :

Si les bancs sont du même côté que la table de marque, l'arbitre qui annonce le but ou la pénalité reste proche de la table de marque et procède à la procédure de changement. L'autre arbitre procède à l'engagement.

Si les bancs sont du côté opposé de la table de marque, c'est l'arbitre n'effectuant pas l'annonce à la table de marque qui procède à la procédure de changement et engage ensuite. L'application est à faire dès publication

### Pénalité simultanée

En cas de pénalité de 2 + 2 pour un même joueur de l'équipe A et de 2 pour un joueur de l'équipe B,

- une pénalité simultanée doit être prise en compte pour 2' de chaque côté,
- les autres 2' de pénalité de l'équipe A sont décomptées immédiatement.

Un substitut de l'équipe A est envoyé en prison et entrera en jeu à l'issue du décompte de l'infériorité numérique de 2'.

Les joueurs pénalisés rentreront sur arrêt de jeu à l'issue de leurs 2' et 4' de pénalités.

En procédant ainsi, les équipes auront joué 2' en 4vs3 puis 2' en 4vs4 (*au lieu de 2' en 3vs3 et 2' en 4vs3*).

La règle à appliquer est la suivante :

- Effacer le plus de pénalité de même durée pour chaque équipe
- Effacer le plus de pénalité pour arriver au mieux d'un joueur en moins pour l'une des équipes
- Effacer le plus de pénalité restantes pour éviter de mettre un substitut en prison
- Effacer le plus de pénalité en utilisant l'ordre chronologique reportée par l'arbitre



### **Equipement**

Une tolérance doit être respectée pour les mesures d'équipements relatives aux pantalons durant les deux premières journées de championnat et les manquements doivent être remonté aux équipes et leurs responsables.

### **Pôle excellence**

Le pôle excellence continuera son action en essayant de faire aussi bien en terme de nombre que de qualité de retour des supervisions sur l'année 2022-2023. Pour rappel 221 supervisions en 2021-2022.

Les superviseurs ne conservent leur fonction que deux ans avec obligation de refaire la session d'examen. Le maillage territorial étant la base du fonctionnement des supervisions, le pôle excellence reste à l'écoute de toute candidature. Merci de veillez à vérifier les conditions d'éligibilité de ses postes.

### **Supervisions**

Le formulaire à remplir avant le débriefing avec le superviseur lors d'une supervision est le lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSev9niPqvvtZN44koMn8HwTso781sGUYtGXxHdsZrjlcqNxag/viewform>

L'objectif est de superviser tous les arbitres sur désignation cependant, les désistements, les disponibilités limitées ne peuvent suffire à réaliser cet objectif.

### **Pôle développement**

Sébastien Marpeau gèrera l'opérationnel du pôle développement et sera l'interlocuteur privilégié pour les référents régionaux, les formateurs.

L'axe de travail 2022-2023 est avant tout la refonte des contenus de formation et l'adaptabilité de ceux-ci. En complément, l'accompagnement des jeunes arbitres et les outils liés sont de son spectre et la livraison prévue est pour décembre 2022.

### **Organigramme**

Un organigramme visuel sera communiqué sous peu avec les interactions.